



Niveau inscrit sur fiche de paie applicable?

Par **catmal**, le **20/02/2017 à 14:08**

Bonjour,rnrnCela fait 10 ans que je travaille dans une société, depuis 9 ans, aucun niveau n'est inscrit sur notre fiche de paie!!!rnrnDepuis 1 an et 2 mois, le niveau sur la fiche de paie est niveau 6!!!rnrnDois je obtenir le salaire approprié??? Peuvent ils modifier le niveau sur la fiche de paie? Et le salaire de base est acquis???rnrnMerci pour vos réponsesrnrnCat

Par **morobar**, le **20/02/2017 à 14:38**

Bonjour,rnIl serait utile d'identifier votre convention collective pour identifier à quoi correspond le niveau 6 et dans quelle annexe (ouvrier, employé, etam, cadre...).

Par **catmal**, le **21/02/2017 à 11:04**

Bonjour, le niveau 6 correspond à agent de maitrise....

Par **morobar**, le **21/02/2017 à 18:17**

Si vous voulez une réponse, soyez aimable de citer au moins la convention collective en question, afin qu'un bénévole courageux prenne le temps de la décortiquer.

Par **catmal**, le **23/02/2017 à 12:42**

bonjour, convention collective du personnel sédentaire des entreprises de navigation
librernr
je vous en remercie

Par **morobar**, le **23/02/2017 à 17:10**

Effectivement l'inscription du niveau 6 (la convention l'indique en chiffres romains, à savoir VI) est de nature à porter confusion.
Avant d'ouvrir une controverse ou un litige avec l'employeur, posez-lui la question de la signification de ce "6".
Il sera toujours temps d'aviser, la prescription sur les salaires est de 3 ans.

Par **catmal**, le **24/02/2017 à 11:52**

Bonjour merci de votre réponse bonne journée

Par **lydoux3**, le **24/02/2017 à 15:26**

Bonjour,
Il faut que votre salaire soit égal ou supérieur à votre échelon.
ex : Si l'échelon 6 doit être payé 1500 € , et que vous êtes payé 1700 € , l'entreprise est en droit.
Si c'est l'inverse ben Augmentation de toute urgence + régularisation

Par **morobar**, le **24/02/2017 à 15:54**

Non
L'erreur ne fait pas le droit.
On ne passe pas d'un statut ouvrier à agent de maîtrise sans que le salarié le sache, c'est contraire au droit du travail.
Donc mieux vaut demander la signification de ce "6" avant d'entrer dans un genre de conflit qui en général se termine mal.